du groupement, opposables aux créanciers. Ils peuvent également prévoir des modalités de responsabilité spécifiques pour les collectivités territoriales membres du groupement.

1253-8-1 LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 89

■ Legif. = Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Pour l'application du présent code, à l'exception de sa deuxième partie, les salariés mis à la disposition, en tout ou partie, d'un ou de plusieurs de ses membres par un groupement d'employeurs ne sont pas pris en compte dans l'effectif de ce groupement d'employeurs.

Sous-section 3: Conditions d'emploi et de travail.

1253-9 LOI n°2011-893 du 28 juillet 2011 - art. 31

Les contrats de travail conclus par le groupement sont établis par écrit. Ils comportent notamment :

- 1° Les conditions d'emploi et de rémunération ;
- 2° La qualification professionnelle du salarié;
- 3° La liste des utilisateurs potentiels ;
- 4° Les lieux d'exécution du travail.

Ils garantissent l'égalité de traitement en matière de rémunération, d'intéressement, de participation et d'épargne salariale entre le salarié du groupement et les salariés des entreprises auprès desquelles il est mis à disposition.

service-public.fr

> Embauche d'un salarié par un groupement d'employeurs : quelles sont les règles ? : Contrat, rémunération et situation du salarié

 $1253 - 10 \\ \text{Ordonnance 2007-329 2007-03-12 JORF 13 mars 2007}$

■ Legif. ■ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🏦 Jp.Appel 🔲 Jp.Admin. 🚊 Juricaf

Les salariés du groupement bénéficient de la convention collective dans le champ d'application de laquelle le groupement a été constitué.

 $1253 - 11 \\ \text{LOI n°2011-893 du 28 juillet 2011 - art. 34}$

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Sans préjudice des conventions de branche ou des accords professionnels applicables aux groupements d'employeurs, les organisations professionnelles représentant les groupements d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives peuvent conclure des accords collectifs de travail .

Dictionnaire du Droit privé

> Temps de travail

Pendant la durée de la mise à disposition, l'utilisateur est responsable des conditions d'exécution du travail telles qu'elles sont déterminées par les dispositions légales et conventionnelles applicables au lieu de travail. Pour l'application de ces dispositions, les conditions d'exécution du travail comprennent limitativement ce qui

- 1° La durée du travail;
- 2° Le travail de nuit :
- 3° Le repos hebdomadaire et les jours fériés ;
- 4° La santé et la sécurité au travail :
- 5° Le travail des femmes, des enfants et des jeunes travailleurs ;

p.182 Code du travai